

COMPTE RENDU DE LA REUNION ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 25 SEPTEMBRE 2017

Présents : VUILLAUME Christian, MAIGROT Alain, RIZZI Gabrielle, SURET Jean-Louis, BONNET Michel, LACROIX René, NICOD Patrick, MACLE Laurent, GUYOT Philippe, HEINIS Isabelle, MUTIAUX Jean-Jacques,

Excusés :

Absents :

Date de convocation 19 septembre 2017

Secrétaire de séance : Alain MAIGROT

La séance est ouverte à 20h30 sous la présidence de Monsieur le Maire

1. DELIBERATION SUR LE MARCHÉ PUBLIC POUR LES TRAVAUX D'INSTALLATION DE LA STATION DE TRAITEMENT DE L'EAU POTABLE

Le maire a présenté l'ensemble de la démarche engagée avec le groupe de travail en charge de ce dossier. Suite au lancement du marché public préparé par le maître d'œuvre en juin 2017, la première surprise est parvenue lors de l'ouverture des plis le 1^{er} septembre car aucune des offres ne s'inscrivait dans l'enveloppe prévue par le cabinet André en charge de cette programmation. En effet, les offres initialement prévues aux environs de 330 000 € au regard du cahier des charges se situaient entre 470 000 € et 660 000 € ; A ce moment, la commission a été tenté de déclarer infructueux cette consultation.

Il a été décidé de rencontrer les trois entreprises qui avaient répondu au projet afin de comprendre les raisons de cette erreur d'évaluation du bureau d'étude qui avait préparé le dossier ;

Suite à l'analyse fine des différents projets, le groupe de travail a mis au jour plusieurs incohérences dans les devis proposés offrant ainsi la possibilité à chacune des entreprises, de reprendre une partie de leur dossier.

Chacune d'elles a fourni de nouvelles propositions qui ont été, à nouveau, analysées et semblaient mieux correspondre à notre demande.

Après clarification des propositions, le groupe de travail, constitué pour chacune des séances de la Commission d'Appel d'Offre de Château-Chalon et de trois représentants de la commune de Ménétru-le-Vignoble, a longuement débattu des deux projets qui semblaient dans une forte concurrence mais qui présentaient deux systèmes très différents au niveau du traitement. Le premier présenté par GAZ ET EAU était constitué d'un système d'ultra filtration par membranes tandis que celui de VEOLIA préconisait un filtre à sable et charbon.

Après débat et évaluation des deux projets la commission, non sans difficulté, donnait priorité au projet GAZ ET EAU. Le conseil municipal prolongeait le débat sur la pertinence de ce projet jugé par certains comme un peu démesuré techniquement tandis que d'autres considéraient que le principe d'ultrafiltration permettait d'obtenir une eau plus qualitative.

Le Conseil Municipal a donc suivi la préconisation de la commission tout en demandant d'être vigilant quant à la partie génie civil et d'autres détails du projet qui présentaient sur certaines lignes des écarts peu justifiés. Le projet s'élèverait à la somme de 420 000 € HT à laquelle il faut ajouter le travail du maître d'œuvre soit 21 000 € HT.

Le maire sera en charge de rencontrer les financeurs afin de négocier à la hausse, les subventions initialement prévues sur le plafond de 350 000 € HT.

Chacune des deux communes envisagent un prêt de 90 000 € sur 25 ans pour finaliser l'opération.

La délibération a été votée à l'unanimité

2. DELIBERATION POUR L'ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES POUR L'ACHAT D'ENERGIES (SIDEC)

Ce projet consiste à adhérer au groupement de commandes pour l'achat d'énergie sur le périmètre de la région Bourgogne Franche Comté. La Commission d'Appel d'Offre de groupement sera celle du Syndicat Intercommunal d'Energies, d'Équipement et d'Environnement de la Nièvre, coordonnateur du groupement. Les contrats concernés par ce programme sont : le poste de relèvement, le château-d'eau, la station de pompage, l'église, le presbytère, l'école, la mairie, l'atelier de distillation, les éclairages publics.

Après cette présentation, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité les termes de l'acte constitutif du groupement de commandes et autorise l'adhésion de la commune de Château-Chalon en tant que membre au groupement de commandes.

3. DECISIONS MODIFICATIVES DU BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT

Afin de régler les écritures d'ordre (amortissements) de l'année 2017, il convient de voter 7 510 € en dépenses de fonctionnement et en recette d'investissement. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité ces écritures d'ordre.

4. CONVENTION SUR LA SIGNALÉTIQUE DU PATRIMOINE REGION BOURGOGNE FRANCHE COMTE

Face à la nécessité de restaurer les deux panneaux de la signalisation du patrimoine installés à l'entrée de l'église Saint Pierre et vers le porche, le Conseil Municipal décide de privilégier leur changement. Ceci permettra d'apposer une nouvelle photo sur celui de l'église et nous autorisera à solliciter une aide à hauteur de 80% du montant afin de disposer de nouveaux

panneaux. Le cliché sera demandé à l'association Métajura qui le met à disposition gracieusement. Le Conseil Municipal vote à l'unanimité pour ce budget.

5. POINT SUR LES DOSSIERS D'URBANISME

Face aux nombreux dossiers d'urbanisme en cours d'instruction, le maire a demandé à l'architecte des Bâtiments de France, de venir participer à une réunion de concertation qui permettra d'élucider plusieurs questions nécessitant clarification de la part du service. La réunion se tiendra le mardi 26 septembre 2017 en mairie ce qui permettra de se rendre sur les lieux concernés.

6. ONF : PROPOSITIONS DES COUPES POUR L'ETAT D'ASSIETE 2018

Le Conseil Municipal donne son accord de principe sur les propositions qui seront faits par l'ONF pour les prochaines ventes de bois.

A l'occasion du départ en retraite du garde forestier qui a accompagné la commune dans la gestion de son domaine, le maire propose de marquer ce départ pour remercier Gilbert BILLET pour le travail réalisé en coopération avec les conseillers en charge de la gestion de la forêt communale.

7. NUMERISATION DES ACTES D'ETAT CIVIL

Le Conseil Municipal souhaite évaluer préalablement l'utilité et le coût que représente cette opération.

8. DOTATION : REPARTITION DU FONDS DEPARTEMENTAL DE PEREQUATION DE LA TAXE PROFESSIONNELLE 2017

Le maire informe le Conseil Municipal que lors de sa commission permanente du 7 juillet 2017, le Conseil Départemental a procédé à la répartition du Fonds Départemental de Péréquation de la Taxe Professionnelle 2017. La commune de Château-Chalon a bénéficié d'une dotation de 1 945 €.

9. PROPOSITIONS L'ART SE DEVOILE POUR PENTECOTE 2018 (CIRCULATION ET PARKING)

Le maire présente le nouveau projet de l'opération « L'Art se dévoile » les 19,20 et 21 mai prochain à l'occasion du week-end de pentecôte. Plutôt que de regrouper une cinquantaine d'artistes plasticiens sur la place de l'église, cette animation se déroulerait au sein du village et tout particulièrement dans la boucle de la rue de la roche et de la rue de l'église mais aussi sur la place au croisement de la rue Sans Culottes et de la rue Saint Jean ainsi que toute la rue des chèvres. Cette manifestation nécessitera de rendre piétonnières certaines rues et de trouver des solutions pour le stationnement. Le Conseil Municipal émet un avis favorable pour cette organisation qui associera pour l'occasion la Maison de la Haute Seille, les Amis de Château-Chalon et la commune.

10. QUESTIONNAIRE CCBHS : CHOIX DE LA COMMUNE EN MATIERE D'ORGANISATION DE LA SEMAINE SCOLAIRE

Après débat, le Conseil Municipal est partagé mais donnerait priorité à la semaine à 4,5 jours.

QUESTIONS DIVERSES

- **Frais des travaux d'enlèvement d'un monument et d'exhumation d'une tombe lorsqu'elle est reprise et relouée** : Les personnes qui souhaitent reprendre une concession dans le cimetière sur laquelle est entreposée une pierre devront faire appel à la commune pour la dépose du monument et pour l'exhumation si nécessaire. Le cimetière dispose désormais d'un ossuaire.
- **Métajura : soutien à l'ouvrage de Monsieur CAMPY** : l'association Métajura qui a déjà publié l'ouvrage référencé « Château-Chalon » programme la parution d'un ouvrage de Michel CAMPY consacré aux terroirs viticoles du Jura. Le maire propose d'accompagner l'association qui porte ce projet qui concerne entre autre notre territoire. Il s'agirait d'une participation de 200 euros en échange de quelques livres remis à la commune lors de sa parution. Monsieur Jean-Louis SURET considère que ce type d'ouvrage trop technique est destiné aux spécialistes et devrait trouver son autofinancement et ne votera pas cette subvention. Le Conseil Municipal a voté 9 pour, 1 contre et 1 abstention.
- **Commission des rendements** : Le maire a fait part de sa surprise lorsqu'il a appris la possible suppression de la Commission des rendements sur le vignoble de Château-Chalon. Cette commission qui fonctionnait pour annoncer le ... des vendanges de l'AOC de Château-Chalon a certes perdu de son autorité et l'implication des vigneron s'est réduite au fil des années. Toutefois, cette commission fait partie de l'histoire de l'appellation et même si son fonctionnement a évolué, elle conserve un caractère symbolique fort. Sollicité par des vigneron et après avoir échangé avec le président du syndicat de l'appellation, le maire a proposé de rédiger un courrier aux responsables viticoles pour les sensibiliser aux enjeux de cette décision et éviter cette suppression pour adapter le fonctionnement de cette commission.



La séance est levée à 23h00